

REUNION DU 23 FEVRIER 2026  
DU COMITE SYNDICAL SEURRE VAL DE SAONE  
**A LA SALLE DES FETES DE SEURRE**

**COMPTE RENDU**

Présents :

Marc JAUDAUX – Jean-Paul MASSON - Alain PAUTET – François PERRIN – Laurence JACOTOT – Jean-Christophe GUITTON – Honorine DUBIEF – Claude VIGNAT – Mathieu LOIZON – Sébastien COLOMBET – Denis MALUTA – Thierry MACAIRE – Patrick JACQUET – Camille SIMAR – Jean-Paul VIVIEN – Sébastien BELORGEY– Fabrice BRACQUEMOND - Gilbert VALENTIN – Pascal JEANNIARD – Céline GILARDET – Jean-Paul CHAPUIS – Didier LEVEQUE – David HIEZ – Lucie FOURNIER BONNIN – Raymond ROSIER – Alain BECQUART – Bertrand GRONDIN – Alain BECQUET – Jack DUBIEF – Jean-Michel VERPAUX – Magali CHIFFLOT

S'étaient excusés : Thierry MINET (pouvoir à M. VALENTIN) – François LORENZI

Etaient absents : Yves EUVRARD – Eric CHEVALLET – Yann PETIOT – Frédéric PERRIN – Sylvain ROY – Philippe GAGEY – Bernadette REVERCHON – Aurore MOLARD – Matthieu MICHAUD – Jean BUFFENOIR - Martine DECHAUD – Sophie CHAVATTE - Henri MAUCHAMP – Jocelyne LECLERC – Sébastien DELACOUR - Nicolas GAUTHRON – François VARIOT – Rachel BARBIER

Secrétaire de séance : Gilbert VALENTIN

M. le Président remercie M. BECQUET et le personnel de la Ville de Seurre pour le prêt de la salle. Il remercie également le personnel mis à disposition au Syndicat, les Vice-Présidents et l'ensemble des délégués du Syndicat.

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. BELORGEY sollicite l'assemblée pour la désignation du secrétaire de séance : M. VALENTIN se porte volontaire.

**Les membres du comité valident cette désignation à l'unanimité.**

**2. Approbation du compte rendu de la réunion du 16 décembre 2025**

Le compte rendu du conseil du 16 décembre 2025 a été joint à l'ordre du jour.

**Les délégués approuvent, à l'unanimité, le compte rendu du conseil précédent.**

**3. Communication au conseil syndical des décisions prises par délégation de pouvoir au Président**

• **Décision du Président 2025-14:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant les travaux prévus à la station de Pagny-le-Château ;

Considérant le besoin de réaliser des études topographiques et géotechniques avant le démarrage des travaux ;

Considérant les offres reçues pour ces études ;

Le Président DECIDE :

- De valider le devis de CARTOLIA pour un montant de 3 725 € HT pour l'étude topographique ;
- De valider le devis d'ALIOS d'un montant de 10 000 € HT pour l'étude géotechnique.

- **Décision du Président 2026-01:**

Considérant la délibération n°13/2020 du conseil syndical portant délégation d'attributions au Président pour la durée de son mandat ;

Considérant le diagnostic génie civil prévu par le Bureau d'étude ARTELIA sur les réservoirs de Pagny-la-Ville et Franxault ;

Considérant le besoin de réaliser un lavage des cuves des réservoirs après les diagnostics ;

Considérant que les réservoirs ont déjà été nettoyés par SAUR dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Le Président DECIDE :

- De valider le devis de SAUR de 1 982.50 € HT pour le nettoyage et la désinfection des cuves des réservoirs de Pagny-la-Ville et Franxault après la réalisation du diagnostic génie civil.

**Les membres du comité prennent acte de ces décisions.**

#### **4. Devis de SAUR pour les essais pilotes à Magny-lès-Aubigny et demande de subventions**

M. BELORGEY explique qu'en raison de la non-conformité de l'eau, un arrêté de dérogation doit être attribué permettant d'avoir un délai de 3 ans pour réaliser les mesures nécessaires. Le Préfet prend appui sur les services de l'Etat (ARS et DDT).

Il ajoute que la réalisation de ces essais pilotes permettra de définir la filière la plus efficace à mettre en place. L'objectif du Syndicat est de ne pas investir dans une solution durable en raison de l'adhésion au projet de la Boucle des Maillys. Une clause de revoyure concernant ce projet est prévue dans les statuts.

La possibilité de location accession d'une station provisoire sera étudiée.

Le raccordement au projet de la Boucle des Maillys devrait être réalisé d'ici 4 ans. Il est impératif de respecter la loi auprès des usagers car il s'agit de la santé publique.

Il ajoute que la Chambre d'agriculture est missionnée par le Syndicat pour sensibiliser les agriculteurs mais que les résultats sur la qualité d'eau sont longs à produire des effets tangibles.

M. BECQUART demande ce qu'est la bentazone.

M. BELORGEY répond qu'il s'agit d'un herbicide utilisé principalement sur la culture du soja.

M. BECQUART demande le principe du réacteur mentionné dans un essai pilote.

Mme DUCOS explique qu'il s'agit une cuve ou le charbon actif en poudre sera introduit en continu et mis en suspension pour traiter l'eau.

M. BECQUET demande si cela va réduire les problèmes d'eau jaune sur le secteur.

M. BELORGEY répond que non. Pour ce problème, une nouvelle station de traitement du manganèse va être mise en place à Pagny-le-Château. Le commencement des travaux ne pourra se faire avant fin 2026, une fois toutes les démarches administratives réalisées.

M. BECQUET demande qu'un courrier soit envoyé aux habitants du secteur pour expliquer la situation.

M. BELORGEY répond que cela pourra être transmis avec la facture d'eau.

M. BECQUET ajoute que la crue de la Saône intensifie ce phénomène.

Mme GILARDET évoque les travaux de renouvellement de réseaux réalisés à Labruyère qui ont pu causer des problèmes d'eau jaune.

Mme FOURNIER-BONNIN demande la durée des essais pilotes et s'ils seront réalisés simultanément.

M. DUBIEF répond qu'il y en aura un qui durera 4 mois et l'autre 6 mois. Si le premier est concluant, le second sera arrêté plus tôt. Ils seront réalisés simultanément afin de gagner du temps.

**Les délégués valident à l'unanimité le devis de SAUR pour la réalisation des essais pilotes à la station de Magny-lès-Aubigny.**

#### **5. Dossiers de demande de dérogation ARS**

M. BELORGEY précise que ce point vient en complément du point précédent. Les dossiers ont été modifiés en incluant la réalisation des essais pilotes et la réalisation de la station de traitement provisoire.

**Les délégués valident à l'unanimité les nouveaux dossiers de demande de dérogation.**

#### **6. Recrutement d'un stagiaire pour la réalisation du diagnostic territorial**

M. BELORGEY précise que, dans un premier temps, les communes seront sollicitées afin de récolter des informations sur les habitations ne disposant pas d'accès à l'eau.

M. GUITTON demande s'il est nécessaire de recruter quelqu'un pour effectuer ce travail.

M. BELORGEY ajoute que ce diagnostic permet de définir les habitats indignes. Cela est probablement en lien avec les futures compétences possibles de la Communauté de communes.

Mme GILARDET précise qu'elle n'a pas connaissance de logements ne disposant pas d'eau.

M. BELORGEY répond que SAUR sera également sollicitée.

M. CHAPUIS demande si les administrés seront obligés de prendre un compteur d'eau à la suite de cette étude.

M. BELORGEY répond que ce n'est pas l'objectif. Il pourra être conseillé de mettre en place une borne fontaine sur la commune, la réalisation d'un puits, ...

M. CHAPUIS demande que le réseau du camping de Lechatelet soit purgé en avril.

**Les délégués valident à l'unanimité le recrutement d'un stagiaire pour cette mission et sa gratification.**

#### **7. Approbation du compte financier unique 2025**

Mme ROBERT explique les modifications apportées à la M49, à savoir la possibilité de fongibilité de crédits entre chapitres.

M. PERRIN présente le Compte Financier Unique 2025.

M. BELORGEY quitte la salle avant le vote.

**Les délégués approuvent à l'unanimité le CFU 2025.**

#### **8. Budget primitif 2026**

Mme ROBERT et Mme DUCOS présentent le budget primitif 2026.

M. CHAPUIS s'interroge sur l'extension de réseau prévue pour le raccordement de la déchetterie d'Auvillers-sur-Saône.

M. BELORGEY précise que le site disposait d'un puits pour l'alimentation en eau. Cela ne respecte pas le Code du travail. En l'absence d'eau potable mise à disposition sur le site, ce dernier peut être fermé administrativement.

Il ajoute qu'il est prévu, dans le projet d'extension, la mise en place d'une purge automatique afin de respecter un temps de séjour correct pour garantir la qualité d'eau.

**Les délégués valident à l'unanimité, le budget primitif 2026.**

## 9. Questions diverses

Mme FOURNIER-BONNIN demande que les communes soient prévenues le plus tôt possible dans le cas d'un besoin de renouvellement de poteau incendie dans le cadre de travaux de renouvellement de réseau. Cela pourrait permettre à la commune de solliciter des subventions.

M. GUITTON précise qu'il y a 2 poteaux incendie sur la commune de Broin où les débits sont très faibles. Aucun prestataire n'est en mesure de lui dire s'il faut renouveler les poteaux ou non.

M. GRONDIN ajoute qu'il est compliqué de joindre la SAUR par téléphone en cas de problème de turbidité.

M. MALUTA demande l'avancement du dossier concernant le litige à la station de Glanon.

M. BELORGEY répond qu'un protocole d'accord a été signé et qu'aucune dépense supplémentaire ne sera demandée au Syndicat. Les travaux de reprise sont en cours. La station Nord est opérationnelle et les travaux sur la station Sud viennent de débuter. Il est prévu une mise en service des deux stations fin 2026.

*En l'absence de question supplémentaire, la séance est levée à 21h45.*